

Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité ?

Huit arguments trompeurs sur la hausse



IRIS

Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques

Eric Martin et Simon Tremblay-Pepin,
chercheurs à l'IRIS

L'ÉDUCATION, POUR QUOI FAIRE ?

Selon ce qu'on entend tous les jours, les universités du Québec seraient cruellement sous-financées, ce qui les empêcherait d'offrir une éducation de qualité et de participer activement à l'économie québécoise. Pas d'autre choix, dit-on, que de hausser les frais de scolarité. De toute façon, un-e universitaire gagnera un plus haut salaire à la fin de ses études : en s'endettant, il ou elle fait donc un investissement rentable dans son capital humain. Voilà ce que l'on entend. Qu'en est-il vraiment ?

La plupart des « débats » qui ont cours sont des débats de chiffres : combien faut-il réinvestir dans l'éducation, qui paiera la facture ? Pourtant, une question fondamentale est rarement posée : à quoi sert l'éducation ? Pour certain·e·s, l'éducation doit devenir un centre d'entrepreneuriat intellectuel, qui produit des employé·e·s et des brevets commercialisables. Cela suppose un changement radical de la mission des universités, originellement centrée sur la transmission du patrimoine culturel, intellectuel et scientifique de l'humanité et la formation du jugement critique.

Au-delà des questions financières, c'est cette reconversion de l'éducation qui devrait d'abord faire l'objet d'un débat de société. Avant de mettre les rênes du système d'éducation dans les mains des gens d'affaires, avant d'accepter les arguments qui veulent que la hausse des droits soit inévitable et que la gratuité scolaire soit une utopie passéiste, n'y a-t-il pas lieu de prendre un temps d'arrêt pour réfléchir et poser des questions sur ce qui est en train d'arriver aux étudiant·e·s et à l'éducation au Québec ?

Quoi qu'on en pense à prime abord, cela vaut la peine de s'y arrêter, vu l'importance de l'enjeu. Ce qui est souvent présenté comme un simple ajustement comptable ne cache-t-il pas autre chose ? Après une présentation des mesures adoptées lors du dernier budget, ce bref document propose un examen rigoureux des arguments de ceux et celles qui veulent hausser les droits de scolarité et qui proposent de soumettre l'éducation à des finalités essentiellement économiques.



BUDGET DU QUÉBEC 2011 : VERS LA PRIVATISATION DU FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

Dans son dernier budget, le gouvernement du Québec prévoit hausser les droits de scolarité : il en coûtera bientôt 3 793 \$ par année pour des études universitaires, une augmentation de près de 75 % (soit 1 625 \$) sur cinq ans. Si l'on tient compte des hausses précédentes (de 2007–2008 à 2011–2012), les droits de scolarité auront augmenté de 2 125 \$ (127 %) en dix ans, passant de 1 668 \$ à 3 793 \$. Et la hausse se poursuivra après 2017, puisqu'il est prévu d'indexer les droits de scolarité à l'inflation, et ce, même si les salaires des étudiant-e-s, eux, ne suivent pas la hausse du coût de la vie.

Le gouvernement québécois entend mettre la somme de 850 M\$ à la disposition des universités d'ici 2016–2017, soit 320 M\$ pour couvrir l'évolution des coûts de système et 530 M\$ en ressources additionnelles. Ces sommes proviendront de l'augmentation des droits de scolarité (265 M\$), d'un réinvestissement de la part de l'État (430 M\$), d'une hausse des dons effectués par des entreprises et des particuliers (54 M\$) et d'une marchandisation plus poussée des recherches et autres activités auxiliaires des universités (101 M\$)¹.

Toutefois, seulement 50 % à 60 % de ces nouvelles sommes serviront à l'amélioration des conditions d'enseignement et aux services aux étudiant-e-s. Entre 15 % et 25 % de l'argent ira à la recherche, de préférence pour le compte du secteur privé. Entre 10 % et 20 % ira au « positionnement concurrentiel des établissements universitaires sur les scènes canadienne et internationale », soit des campagnes de publicité et de recrutement de professeur-e-s vedettes à prix fort. Finalement, 5 % à 15 % de l'argent sera consacré à des dépenses de gestion et de « gouvernance », c'est-à-dire en salaires à des administrateurs, administratrices, managers ou « membres du conseil d'administration siégeant sur des comités ayant une importance stratégique dans la gestion de l'établissement² ».

La hausse des droits de scolarité participe d'une logique plus générale de privatisation des établissements d'enseignement. Plutôt que de former des têtes, de transmettre le patrimoine intellectuel, culturel ou scientifique, on demande maintenant aux universités d'alimenter le développement et la croissance économiques.

Québec veut aussi augmenter de 50 % les dons faits par des entreprises et des particuliers aux universités, développant ainsi l'ouverture du réseau d'éducation publique aux intérêts privés. Il crée à cet effet le plan « Placements Universités », un système qui fixe des objectifs de collecte de fonds et récompense par des subventions supplémentaires les établissements qui réussissent à trouver le plus de financement privé.

Du reste, on sait que ce genre de philanthropie profite plutôt à certaines universités, généralement anglophones, au détriment des autres établissements. Au Québec, en 2008–2009, les dons effectués aux universités McGill, Concordia et Bishop's ont représenté 47 % des dons et des legs totaux à toutes les universités, alors que ces trois établissements regroupent seulement le quart de l'effectif étudiant universitaire³.

« Plutôt que de former des têtes, de transmettre le patrimoine intellectuel, culturel ou scientifique, on demande maintenant aux universités d'alimenter le développement et la croissance économiques. »

Toujours dans le cadre de son budget 2011, «le gouvernement s'attend à ce que les universités obtiennent davantage de contrats privés de recherche, et qu'elles commercialisent dans de meilleures conditions les résultats de leurs recherches⁴», c'est-à-dire qu'elles deviennent des laboratoires de recherche commerciale, auxquels les entreprises peuvent sous-traiter la recherche qu'il leur déplaît d'assumer seules.

Pour coordonner cette réorganisation de la mission universitaire, le gouvernement crée le «Fonds pour l'excellence et la performance universitaires». Le nouveau fonds recevra annuellement 160 millions de dollars en 2016–2017, soit :

- 40 millions de dollars pour encourager les dons et legs provenant des entreprises et des particuliers, avec la création de Placements Universités;
- 60 millions de dollars afin de résorber le déficit cumulé des universités;
- 60 millions de dollars pour financer la «recherche».

Cette opération est présentée comme visant le «sauvetage» des universités. Mais on peut aussi y voir une nouvelle façon de privatiser le financement et le rôle des universités. Comme nous tenterons de le démontrer ici, on peut facilement réfuter chacun des arguments avancés pour défendre cette politique.



1^{er} ARGUMENT

Les universités sont sous-financées.

» En fait, les universités du Québec reçoivent beaucoup d'argent, elles souffrent plutôt d'un *malfinancement*, c'est-à-dire d'une mauvaise répartition des ressources.

Plusieurs intervenants, au premier chef la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), affirment que les universités souffrent d'un « sous-financement chronique⁵ ». C'est la principale raison invoquée pour justifier les hausses de droits de scolarité : les universités manquent d'argent, il faut donc que les étudiant-e-s fassent leur part.

Or, ce prétendu sous-financement est en fait une construction trompeuse, produite au moyen d'une méthodologie peu rigoureuse. La CRÉPUQ évalue ce « sous-financement » à 620 millions⁶. Mais elle ne parvient pas à ce chiffre en analysant les besoins des universités pour constater ensuite un manque de moyens : elle mesure plutôt « l'écart existant entre les ressources financières dont disposent les universités québécoises et celles des universités des autres provinces⁷ ». Donc, le chiffre de la CRÉPUQ ne révèle pas ce dont manquent les universités, mais uniquement ce qu'elles obtiendraient en ressources additionnelles si le Québec haussait ses droits de scolarité pour se conformer à la moyenne canadienne.

A-t-on vraiment besoin de cet argent ? Selon le gouvernement du Québec, en 2008–2009, les dépenses globales des universités représentaient 1,94 % du PIB au Québec, comparativement à 1,76 % en Ontario, et à 1,58 % dans le Canada sans le Québec⁸. En combinant ce que le gouvernement, les étudiant-e-s et le privé investissent dans les universités, on obtient un total de 29 242 \$ de dépenses par étudiant-e au Québec, comparativement à 26 383 \$ pour l'Ontario et à 28 735 \$ pour le reste du Canada⁹. En regard des pays de l'OCDE, seuls les États-Unis et la Corée du Sud devancent le Québec au poste de la dépense globale par étudiant-e¹⁰ ! Au titre de la recherche subventionnée, la dépense par étudiant s'est établie à 7 878 \$ au Québec, comparativement à 6 225 \$ dans le reste du Canada¹¹.

Donc, le Québec dépense déjà plus par étudiant, tant en général qu'au chapitre de la recherche, que le reste du Canada. Mais pourquoi les universités ont-elles besoin d'encore plus d'argent ? Une partie de la réponse se trouve dans ce qu'elles font avec *l'argent qu'elles ont déjà*.

L'étude de leurs budgets révèle que de plus en plus d'argent est alloué à la recherche, au détriment des budgets de fonctionnement et d'enseignement. Le montant des subventions et des contrats de recherche alloués aux universités a plus que doublé de 1995–1996 à 2005–2006, passant de 721 M\$ à 1,276 G\$ en dollars constants de 2006¹². Cet argent est distribué de façon inéquitable. Les domaines

» Le sous-financement n'est pas calculé en fonction des besoins des universités québécoises, mais bien en comparaison avec une moyenne canadienne, biaisée de surcroît.

des sciences de la santé, des sciences pures et des sciences appliquées ont bénéficié à eux seuls de 75,8 % des subventions et des contrats de recherche en 2005–2006. Quant aux sciences sociales et humaines, elles n'ont reçu, pour la même période, qu'un maigre 7,8 % des fonds dévolus à la recherche³.

En plus, cet argent finance moins souvent la recherche fondamentale, et plus souvent la recherche à visée appliquée ou commercialisable. Les universités sont de plus en plus utilisées par les entreprises pour la sous-traitance de leurs activités de recherche-développement. Cela prend la forme de partenariats de recherche ou encore d'expertise fournie en sous-traitance à des entreprises.

Le plus récent budget québécois appelle aussi à une hausse des dons privés et des entreprises dérivées⁴, c'est-à-dire qu'il incite les universités à utiliser leurs ressources autrefois publiques pour amorcer des entreprises ou générer des brevets et de la propriété intellectuelle qui seront ensuite privatisés. Ce type d'activité détourne des fonds, des ressources et des énergies de la mission d'enseignement de l'université. Ceux et celles qui y travaillent voient ainsi l'université sembler toujours manquer d'argent pour sa fonction première, l'enseignement : salles de classe pleines, pénurie d'enseignant-e-s, bibliothèques faméliques, etc. Pourtant, ce n'est pas que l'argent manque, c'est qu'il n'est pas consacré à ces postes.

En somme, l'analyse des budgets universitaires actuels révèle qu'il existe bien plus un problème de *malfinancement* – de mauvaise répartition des ressources – que de sous-financement. En effet, les sommes disponibles sont de plus en plus allouées à des impératifs mercantiles complètement étrangers à la mission et aux finalités de l'éducation. Le « sous-financement » est d'abord un prétexte pour adapter nos universités au modèle canadien et pour justifier la hausse des frais de scolarité et la reconversion de l'éducation vers des fins marchandes.

2^e ARGUMENT

Le sous-financement universitaire menace la qualité de l'éducation et la valeur des diplômes.

» En fait, la hausse des frais de scolarité et la reconversion commerciale des universités réduisent l'éducation pour en faire une marchandise à visée essentiellement pragmatique, de plus en plus coûteuse mais de moins en moins riche en contenu.

On entend souvent dire que la qualité de l'éducation ou la « valeur » des diplômes serait menacée par le prétendu « sous-financement ». Hausser les frais de scolarité serait donc la façon d'assurer une meilleure formation. Suivant cette logique, on pourrait mesurer la qualité d'une formation au prix qu'elle coûte. Cela encourage la perception erronée d'une qualité des établissements mesurée à ses tarifs : plus les frais sont élevés, plus l'établissement doit être réputé. Exploitant cette logique perverse, des établissements des États-Unis et du Royaume-Uni ont tout simplement haussé leurs frais sans rien ajouter à leur qualité mais leur clientèle a augmenté, les gens se disant : « puisque c'est cher, ce doit être un bon collègue »⁵.

Cette anecdote rappelle la question de fond : qu'est-ce qui fait la « qualité » de l'éducation, la « valeur » d'un diplôme ? Historiquement, la pertinence d'un programme d'étude se mesurait à sa capacité à transmettre une partie du patrimoine scientifique, intellectuel et culturel d'une société, ou le savoir nécessaire pour exercer une profession ou un métier. De plus en plus, cependant, on se détourne du contenu pour analyser les retombées d'une formation en termes purement économiques : quel salaire procure-t-elle, quel impact a-t-elle sur la croissance de l'économie, quelles compétences ou services vaudra-t-elle aux entreprises appelées à la subventionner ?

Pour maximiser ces retombées, on cherche à adapter la formation à l'économie de manière ultra spécialisée. Par exemple, on crée au cégep de Matane un campus Ubisoft dont les diplômé-e-s se voient promettre des emplois dans cette entreprise. Si celle-ci les met un jour à pied, ils et elles devront retourner sur les bancs d'école faute d'avoir obtenu une éducation générale plutôt qu'une formation pointue, limitée aux besoins immédiats de l'entreprise.

Au final, la formation que l'on paie de plus en plus cher s'avère de moins en moins riche au plan du contenu, puisqu'elle devient souvent un amalgame de compétences techniques à visée appliquée, sans substance plus profonde ou capacité critique. Qu'une formation coûte plus ou moins cher ne dit donc pas grand-chose sur la pertinence de son contenu. Or, on ne s'intéresse guère à ce critère : on tente plutôt de mesurer la valeur d'échange d'un diplôme en lui accolant artificiellement un prix.

3^e ARGUMENT

La hausse de frais de scolarité permettrait de renflouer les coffres des universités.

» En fait, la hausse des frais sert à changer la façon dont on finance l'éducation, en priorisant un modèle de financement privé face au principe du financement public.

Les hausses de frais de scolarité annoncées dans le plus récent budget du Québec ne visent pas tant à renflouer les universités qu'à modifier leur mode de financement. L'objectif est de faire reposer de plus en plus le financement universitaire sur les individus et sur le secteur privé.

En Amérique du Nord, deux formules s'opposent au sujet des universités : d'un côté le modèle québécois, qui mise sur une forte participation étatique pour financer et dynamiser l'éducation postsecondaire; de l'autre, le modèle étatsunien, dont s'inspire entre autres le reste du Canada, qui laisse au privé une part importante dans le financement et l'orientation de l'enseignement supérieur. Les hausses actuelles visent une transition du Québec vers le second modèle, qui fait porter aux individus le fardeau de ce financement.

Aux États-Unis, en 1974, les dépenses totales en éducation supérieure par étudiante s'élevaient à 7 286 \$; de ce montant, 5 680 \$ étaient assumés par l'État, soit près de 78 %. En 2000, 26 ans plus tard, le coût total du financement des activités d'enseignement par étudiante s'élevait à 16 796 \$, dont 7 152 \$ en subventions étatiques, soit 42,6 % seulement du total. En Ontario, la part étudiante du financement universitaire est passée de 25 % en 1988–1989 à 45 % en 2003–2004¹⁶.

Le Québec, que l'on somme constamment de «rattraper la moyenne canadienne», a vu lui aussi la part de la contribution gouvernementale diminuer d'année en année, comme le montre le Tableau 1. En augmentant les frais de scolarité, on n'entend donc pas augmenter le montant d'argent que reçoivent les universités, mais bien transférer la source de leur financement du public vers le privé et les étudiant·e·s.

TABLEAU 1 Répartition du financement public, privé et individuel des établissements d'enseignement universitaires québécois, 1988–2015 (en % du financement total)

	Revenu de provenance publique	Revenu de provenance privée	Revenu de provenance individuelle
1988	87,0	7,5	5,4
2003	67,8	21,2	11,0
2009	65,8	22,0	12,2
2015 (P)	63,4	19,7	16,9
Variation	(23,6)	12,2	11,5

SOURCES : VIERSTRAETE, Valérie, *Les frais de scolarité, l'aide financière et la fréquentation des établissements d'enseignement postsecondaire*, MELS, 2007; et *Information financière universités et collèges 2008–2009*, Association canadienne du personnel administratif universitaire, 2010, Budget du Québec 2011, calcul des auteurs.

4

4^e ARGUMENT

Hausser les frais de scolarité permet d'engager les meilleurs enseignant·e·s et d'acheter de nouveaux équipements.

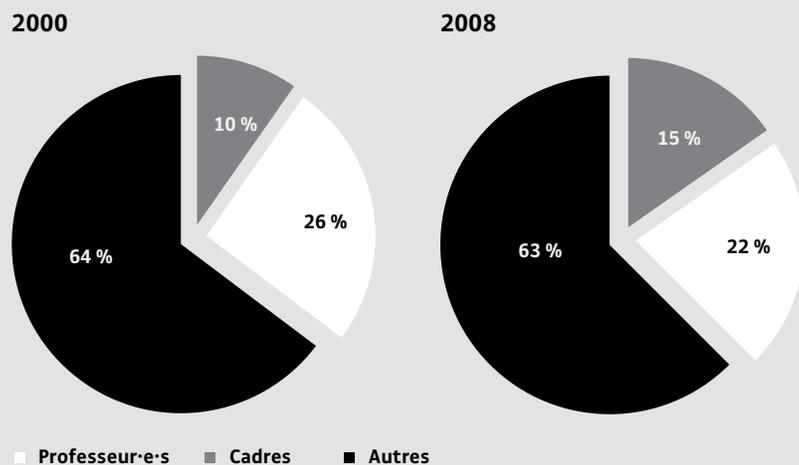
» En fait, à l'université, ce sont les dépenses de gestion qui explosent, et elles risquent d'augmenter plus encore dans les années à venir.

On entend souvent que les hausses de frais vont permettre d'engager les meilleur·e·s professeur·e·s, d'acheter de meilleurs équipements, d'améliorer la qualité de l'enseignement. Or, ce sont des gestionnaires et des cadres qui forment l'essentiel des récentes embauches, puisque la reconversion commerciale de l'université exige de plus en plus de contrôles gestionnaires et de coûteux mécanismes de surveillance.

Entre 1997 et 2005, la part de la masse salariale allant à la direction des universités du Québec a augmenté de 2 %, alors que celle des professeur·e·s a diminué de 4,4 %. La masse salariale du personnel de direction et de gérance a augmenté de 83,2 % entre 1997 et 2004¹⁷. Les salaires des recteurs ont augmenté considérablement : Heather Monroe-Blum, de l'Université McGill, aurait reçu en 2008–2009 une rémunération totale de 587 580 \$, soit trois fois plus que le salaire accordé par l'Assemblée nationale au premier ministre du Québec.

Ce changement de priorité se traduit également dans le poids relatif des effectifs. Si l'on prend l'exemple de l'Université de Montréal, le Graphique 1 montre que le personnel administratif (cadres et professionnel·le·s) y est passé, entre 2000 et 2008, de 10 % (817 employé·e·s) à 15 % (1 712 employé·e·s) du

GRAPHIQUE 1 Comparaison de la répartition du personnel de l'Université de Montréal entre 2000 et 2008



SOURCES : UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, *Rapports annuels 2000, 2008*, www.recteur.umontreal.ca/documents/

personnel. En contrepartie, la proportion des professeur-e-s a diminué, passant de 26 % du personnel total des universités en 2000 à 22 % en 2008.

Autre exemple : à l'UQAM, pour la période de 2000 à 2006, la masse salariale des professeur-e-s n'a augmenté que de 19 % alors que celle du personnel de gestion a connu une hausse de 30 % et celle des cadres supérieurs, de 40 %¹⁸.

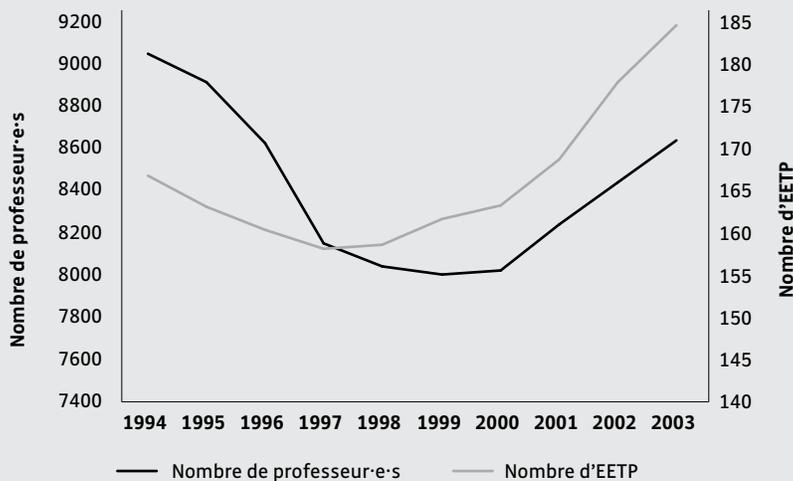
La reconversion de l'université au profit d'intérêts corporatifs tend à se faire au détriment d'activités pédagogiques plus fondamentales : on voit la recherche instrumentale prendre le pas sur l'enseignement, de plus en plus dispensé par des chargés de cours (60 % des cours du premier cycle sont donnés par des chargés de cours dans certaines universités au Québec¹⁹). Sans remettre en question leur compétence, ceux-ci n'ont que des emplois précaires, se voient allouer moins de temps pour préparer leurs cours et ne peuvent diriger des étudiant-e-s de cycles supérieurs. Tel qu'illustré par le Graphique 2, le ratio professeur-e-s/étudiant-e-s équivalent temps plein (EETP) s'est amoindri depuis 1990.

Cette tendance risque de s'aggraver avec l'adoption des projets de loi sur la gouvernance mis de l'avant par le gouvernement. Celui-ci projette de changer la composition des conseils d'administration des cégeps et universités pour donner le pouvoir à une majorité (2/3) de membres « indépendants ». Si on retrouve parmi ces membres indépendants quelques personnes du secteur

communautaire ou du milieu culturel, la majeure partie est issue du milieu des affaires. Ces gens ne sont pas choisis parce qu'ils savent comment fonctionne une université, mais parce qu'ils ont un intérêt à ce que celle-ci fournisse des services de recherche et des brevets aux entreprises pour en augmenter la valeur. Ces représentant-e-s du milieu des affaires n'ont donc aucun intérêt à favoriser la mission d'enseignement et de transmission du patrimoine culturel et scientifique de l'université.

En somme, les nouveaux montants d'argent alloués à l'éducation risquent de continuer à être de plus en plus accaparés par les gestionnaires et l'administration que consacrés à l'embauche de personnel enseignant ou à l'achat de nouveaux équipements pédagogiques.

GRAPHIQUE 2 Comparaison de l'évolution du nombre de professeur-e-s et d'EETP dans les universités québécoises



SOURCE : CREPUQ, *De la pénurie de professeurs d'université au Québec : prévision de la demande de professeurs d'université au Québec jusqu'en 2012*, janvier 2004 ; DYKE, Nathalie, Michel UMBRIACO et Cécile SABOURIN, *Financement des universités. Investir dans le corps professoral*, FQPPU, avril 2008, p. 4.

5^e ARGUMENT

La hausse des frais sera compensée par le régime d'aide financière.

» En fait, plus de 80 % des étudiant·e·s devront payer des frais plus élevés, sans compensation.

Pour réduire l'impact des hausses de droits de scolarité sur les plus démunie·s, le gouvernement injectera progressivement de nouveaux fonds dans le Programme d'aide financière aux études, jusqu'à un total de 118 M\$ annuellement en 2016–2017. De ce montant, 116 M\$ proviendront des hausses des droits de scolarité exigées des étudiant·e·s.

Par ailleurs, de tous les étudiant·e·s qui auront besoin d'aide, seul·e·s les boursiers·ères *actuel·le·s* du programme d'aide financière aux études (soit 17 % des étudiant·e·s) auront droit à cette compensation d'une hausse dramatique des frais de scolarité. Les autres (83 %) devront payer le plein prix, soit 3 793 \$ par année²⁰.

Cette augmentation affectera gravement l'endettement personnel. Pour l'heure, les étudiant·e·s québécois·e·s sont moins endettés que celles et ceux du reste du Canada. En 2009, le montant moyen de la dette d'études des personnes inscrites en dernière année au baccalauréat et ayant contracté une dette s'établissait à 15 102 \$ au Québec, comparativement à 25 778 \$ en Ontario et à 26 680 \$ pour la moyenne des étudiant·e·s canadien·ne·s, toutes dettes confondues²¹. En Nouvelle-Écosse, l'endettement est deux fois plus élevé qu'au Québec.

Comme l'a montré le précédent britannique, les étudiant·e·s seront forcé·e·s de travailler davantage tout en étudiant, d'où une réduction de leur assiduité et de la qualité de leur apprentissage. À la suite d'une hausse importante des frais de scolarité en 2005, le nombre d'étudiant·e·s à temps plein occupant un emploi au Royaume-Uni est passé de 406 880 à 630 718, soit une augmentation de 54 %²². Dans de telles conditions, les étudiant·e·s ne bénéficiant pas des bourses réservées à une minorité doivent se contenter du strict minimum des lectures mises au programme. Cette contrainte affecte particulièrement les jeunes issu·e·s de la classe moyenne. De plus, d'après le *Department for Business Innovation & Skills* britannique, la dette étudiante moyenne est passée d'environ 9 000 à 15 000 livres sterling, d'où un fort effet dissuasif pour les gens des classes plus pauvres qui souhaiteraient étudier²³.

Le cas de la Grande-Bretagne nous renseigne sur un autre phénomène. On prétend souvent que les systèmes de prêts et bourses permettent de maintenir la fréquentation universitaire. Pourtant, comme le montre le Graphique 3, malgré un régime d'aide financière que l'OCDE désigne comme

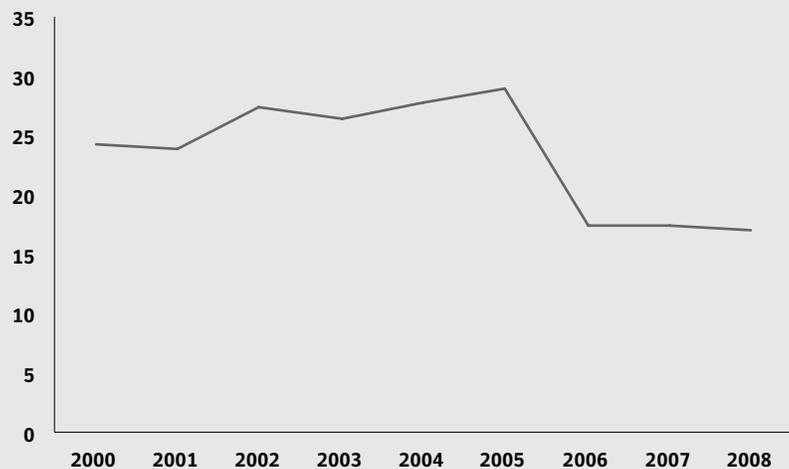
« La masse des étudiant·e·s n'ayant pas accès aux mesures de compensation se retrouvera tôt ou tard avec une dette de plusieurs dizaines de milliers de dollars. »

l'un des meilleurs de tous ses pays membres, on a constaté une baisse majeure et immédiate de la fréquentation universitaire dans ce pays après une hausse drastique de frais imposée en 2005.

L'objectif des hausses de droits de scolarité est de reporter une plus grande part du coût des études sur les individus, afin de permettre aux gouvernements de réduire leur financement public. Aucune bonification de l'aide financière, aucune mesure de report de l'endettement ne change ce fait élémentaire : la masse des étudiant-e-s n'ayant pas accès aux mesures de compensation se retrouvera tôt ou

tard avec une dette de plusieurs dizaines de milliers de dollars, avant même une éventuelle entrée dans la vie professionnelle.

GRAPHIQUE 3 Taux de fréquentation scolaire des 20-29 ans au Royaume-Uni de 2000 à 2008 (en pourcentage)



SOURCE : OCDE, *Indicateurs de l'éducation*, 2010, Indicateur C1.2.

6^e ARGUMENT

En payant plus de droits de scolarité, les étudiant·e·s feront leur juste part.

» En fait, avec la hausse prévue, les étudiant·e·s devront travailler deux fois plus longtemps que dans les années 1970 pour payer leurs études.

Selon le gouvernement, la hausse des droits de scolarité amènera les étudiant·e·s à payer leur juste part de ce que coûte leur éducation. La « juste part » est un concept flou : qui décide de ce qui est juste ? Pourquoi un montant de 4 200 \$ serait-il plus juste que 2 600 \$, 550 \$ ou 0 \$? À propos de cette « juste part », le ministre des Finances Raymond Bachand nous dit que les nouveaux droits de scolarité correspondront aux droits qu'il a lui-même payés lorsqu'il étudiait à l'Université de Montréal en 1968²⁴. Les droits de scolarité qui seront facturés aux étudiant·e·s représenteraient, à l'entendre, une part du budget de l'éducation similaire à celle de cette année-là.

La première pirouette argumentaire du ministre est insensée : la « juste part » changera-t-elle avec la nomination du prochain ministre des Finances ? Quant à la deuxième, elle s'explique par d'autres faits que ceux que le ministre met de l'avant.

L'année qu'il choisit pour établir son comparatif, 1968, est la dernière année d'existence au Québec d'un système d'éducation universitaire de petite taille, élitiste et relativement peu couteux pour l'État. En effet, dès l'année suivante, l'accès à l'université connaît une phase de démocratisation avec la fondation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Suit le réseau des Universités du Québec (UQ) avec ses consœurs de Trois-Rivières (UQTR), Chicoutimi (UQAC), Rimouski (UQAR), Hull (UQAH, devenue UQO) et de l'Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Avec la hausse conséquente du budget consacré au système d'éducation, il est peu surprenant que la part du financement émergeant des droits de scolarité ait diminué au fil des ans.

Pour en arriver à une comparaison plus juste, choisissons une année où le réseau universitaire du Québec est pleinement développé, soit dix ans plus tard, en 1978. De plus,

TABLEAU 2 Nombre de semaines de travail à temps plein (40h/semaine) au salaire minimum nécessaires au paiement des droits de scolarité de 1978 à 2015.

Année	Salaire minimum	Nombre de semaines de travail à temps plein au salaire minimum
1978	3,37 \$ / heure	4 semaines
1989	5 \$ / heure	2,8 semaines
2000	7 \$ / heure	6,0 semaines
2012	9,65 \$ / heure	6,7 semaines
2015	12 \$ / heure (postulé)	8,8 semaines

SOURCES : Commission des normes du travail, Ministère de l'Éducation, Budget du Québec 2011, calcul des auteurs.

au lieu de s'en tenir au montant des droits de scolarité corrigé en fonction de l'inflation, tentons d'évaluer le nombre de semaines de travail à temps plein au salaire minimum que devait et devra effectuer un-e étudiant-e pour acquitter ces frais. Le Tableau 2 illustre ce nouveau calcul.

Si l'équité entre les différentes générations est si importante pour le ministre Bachand, on peut lui demander en quoi il serait juste qu'un-e étudiant-e doive aujourd'hui travailler deux fois plus longtemps pour payer ses études que ceux et celles qui fréquentaient l'université il y a plus de trente ans. Neuf semaines de travail à temps plein, c'est généralement tout ce dont dispose un-e étudiant-e pour travailler l'été. En 2015, même après avoir travaillé tout l'été, l'étudiant-e n'aura pas un sou en poche en septembre pour se nourrir, se loger et se véhiculer jusqu'à l'université. C'est dire que la « juste part » du ministre Bachand signifie, en réalité, payer beaucoup plus cher en droits de scolarité que les étudiant-e-s des trente dernières années.



7^e ARGUMENT

Une hausse des droits de scolarité n'aura pas d'effet sur la fréquentation universitaire.

» En fait, nous conformer à la moyenne canadienne des droits de scolarité priverait 30 000 étudiant·e·s de l'accès aux études universitaires.

À en croire les adeptes de la hausse annoncée des droits de scolarité, celle-ci n'aura pas d'effet important sur la fréquentation des universités. Cette affirmation est stupéfiante, d'autant plus qu'elle provient de gens qui soutiennent d'une part que l'éducation est un bien marchand, et d'autre part que la hausse du prix des marchandises a pour effet d'en réduire la demande; cet argument est notamment utilisé pour présenter les hausses de tarifs d'Hydro-Québec comme un incitatif à consommer moins d'énergie et protéger l'environnement. Hausser le prix de l'électricité en réduirait la consommation, mais une hausse du prix des études n'en affecterait pas la demande? Il faut rejeter ce double discours.

Affirmer que des frais élevés ne sont pas un obstacle à la fréquentation universitaire ne résiste pas non plus à l'épreuve des faits. Comparons d'abord, au Graphique 4, le Québec au reste des provinces canadiennes.

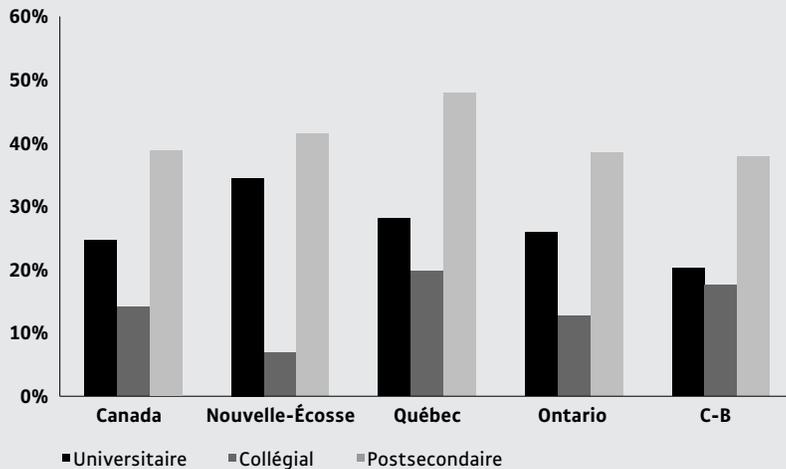
Remarquons d'abord que le taux de fréquentation postsecondaire est de 9 % supérieur au Québec par rapport au reste du Canada. Le Québec dépasse de plus de 3 % la moyenne canadienne de fréquentation universitaire et de presque 6 % la moyenne collégiale. On pourra répliquer que la Nouvelle-Écosse dépasse, malgré des frais de scolarité plus élevés, le Québec en matière de fréquentation universitaire. C'est méconnaître la différence entre leurs systèmes d'éducation, qui rend inadéquante une comparaison qui s'en tiendrait aux taux de fréquentation universitaires. Rappelons deux faits:

- l'éducation collégiale est quasi-gratuite au Québec, ce qui fait que bien des personnes en quête d'un diplôme professionnel opteront pour un diplôme collégial plutôt que d'aller à l'université comme elles devraient nécessairement le faire en Nouvelle-Écosse. Par exemple, les infirmières de la Nouvelle-Écosse sont formées à l'université alors que la plupart de celles du Québec complètent une formation collégiale;
- comme il n'y a pas de passage quasi-obligé par le cégep pour les étudiant·e·s allant à l'université dans les autres provinces, la plupart des baccalauréats y durent quatre ans au lieu de trois, ce qui hausse de façon artificielle leur taux de fréquentation universitaire par rapport à celui du Québec.

Le rapport entre des droits élevés et de bas taux de fréquentation est également confirmé historiquement. Au début des années 1990, le gouvernement du Québec a imposé une hausse importante

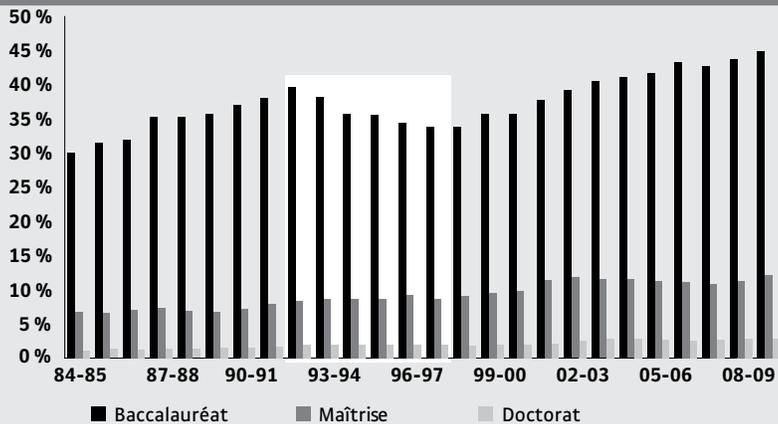
« Des droits de scolarité très bas au cégep et relativement bas à l'université ont permis au Québec de compter 85 000 étudiant·e·s de plus dans ses établissements d'enseignement postsecondaires que s'ils avaient été alignés sur la moyenne canadienne. »

GRAPHIQUE 4 Taux de fréquentation universitaire, collégial et postsecondaire des 15 à 24 ans au Canada et dans différentes provinces en 2006



SOURCES : Statistique Canada, CANSIM, séries v258248I, v258977I, v259463I, v260678I, v31215364, v31217442, v31219604, v31222437, v31221423, v4645156I, v46453829, v46461767, v46464035, v46465169, calcul des auteurs.

GRAPHIQUE 5 Taux d'accès aux programmes d'études conduisant à un grade universitaire



SOURCE : MELS, « Indicateurs de l'éducation 2010 », p. 67.

des droits de scolarité. Les statistiques du ministère de l'Éducation établissent que le taux d'accès à l'université a alors connu une baisse notable.

Comme on le voit au Graphique 5, le taux d'accès a diminué de plus de 5 % entre 1992-1993 et 1997-1998, alors que pendant les périodes de gel des droits qui ont précédé et suivi cette hausse, ce taux a maintenu une croissance marquée.

Des droits de scolarité très bas au cégep et relativement bas à l'université ont permis au Québec de compter 85 000 étudiant-e-s de plus dans ses établissements d'enseignement post-secondaires que s'ils avaient été alignés sur la moyenne canadienne. L'objectif actuel du gouvernement d'aligner ainsi les droits de scolarité risquerait de priver 30 000 étudiant-e-s d'un enseignement universitaire auquel ils et elles ont présentement accès²⁵.

Il est clair que les droits de scolarité ne sont pas le seul facteur qui entre en ligne de compte au moment du choix de poursuivre des études. Bien d'autres éléments viennent influencer sur les choix des étudiant-e-s. Cependant, les droits de scolarité constituent une barrière à l'accès universitaire qui est à la fois bien réelle et relativement facile à abattre.

8^e ARGUMENT

Le gel des frais de scolarité et la gratuité scolaire sont des mesures irréalistes et potentiellement injustes.

» En fait, ces mesures sont relativement peu coûteuses et leur financement est socialement équitable.

Le gouvernement ne cesse d'affirmer que les finances publiques sont en crise, que le Québec est « dans le rouge ». Ainsi, quand les étudiant-e-s exigent que le gouvernement cesse de hausser les droits de scolarité ou qu'il mette en place la gratuité scolaire, le ministre des Finances a beau jeu de présenter ces propositions comme irréalistes. Pourtant, le gouvernement est en grande partie responsable de son manque de ressources budgétaires.

En effet, uniquement en 2007, l'État s'est privé de 950 M\$ de revenus pour accorder aux particuliers une baisse d'impôt qui a spécialement favorisé les mieux nantis²⁶. En comparaison, réaliser la gratuité scolaire ne coûterait que 700 M\$²⁷. Et comme le montre le Tableau 3, cette baisse d'impôt n'est pas la seule mesure adoptée par les gouvernements des dix dernières années qui a coûté plus cher que la réalisation de la gratuité scolaire.

L'instauration de la gratuité scolaire ou, au minimum, l'annulation des hausses en cours ne sont donc pas des lubies. S'il y avait volonté politique, la gratuité scolaire pourrait être instaurée sans trop de difficultés à tous les niveaux d'enseignement.

Par ailleurs, d'aucuns prétendent que les bas frais de scolarité ou la gratuité scolaire seraient des mesures inéquitable. À leur avis, une bonne part des étudiant-e-s universitaires ont les moyens de payer des frais de scolarité élevés, tandis que les autres peuvent bénéficier de bourses ou de prêts. En imposant des frais relativement bas, l'État « subventionnerait les riches ».

Cet argument oublie que les droits de scolarité ne sont pas l'unique source de revenus des universités. Les personnes mieux nanties sont appelées chaque année à financer l'université à

TABLEAU 3 Quelques mesures de la dernière décennie s'étant avérées plus coûteuses que la gratuité scolaire

Mesures	Budget	Parti au pouvoir	Coût
Indexation des paliers d'imposition	2000–2001	PQ	2 G\$
Réduction des taux d'imposition	2001–2002	PQ	1,2 G\$
Réduction d'impôt	2006–2007	PLQ	950 M\$
Élimination progressive de la taxe sur le capital	2007–2008	PLQ	890 M\$

SOURCES : Budgets du Québec, 2000 à 2011.

la juste mesure de leurs revenus par une autre voie, plus précise et plus équitable : l'impôt sur le revenu.

Le financement de l'éducation postsecondaire par l'impôt est la mesure la plus équitable au plan social. Il relève d'une logique simple et efficace de finances publiques, et pourrait se marier facilement à l'instauration de la gratuité scolaire : d'un côté, un accès universel et gratuit à l'éducation, et de l'autre, une participation de l'ensemble des citoyen-ne-s à ce financement de la société de demain, à la hauteur de leurs moyens financiers réels.

« S'il y avait volonté politique, la gratuité scolaire pourrait être instaurée sans trop de difficultés à tous les niveaux d'enseignement. »

Ce n'est sans doute pas un hasard si l'argument d'une « subvention aux riches » passe sous silence l'existence de l'impôt progressif. Les mieux nantis tentent effectivement depuis des décennies de se désolidariser de la société et de réduire le plus possible leur participation à l'impôt. La

hausse effrénée des droits de scolarité s'inscrit dans cette logique : chacun pour soi, indifférent au sort des autres, sans égard aux inégalités de revenus. À l'inverse, la gratuité scolaire et l'impôt progressif redistribuent la richesse, neutralisent en partie les inégalités et assurent à chacun-e la possibilité de poursuivre des études sans égard à son origine de classe ou à ses moyens.



CONCLUSIONS

Une forte augmentation des droits de scolarité est présentée comme la solution inévitable à un prétendu problème de sous-financement universitaire. Les faits analysés ici indiquent qu'il s'agit plutôt d'un choix politique qui vise à privatiser le financement et le rôle des universités.

- » **On augmenterait le fardeau financier étudiant sans égard aux conséquences socio-économiques d'une telle mesure, notamment en ce qui a trait à la fréquentation de l'université et à l'endettement des personnes.**
- » **Les seuls bénéficiaires de ces mesures seraient les entreprises privées, autorisées à détourner l'université au service de leur intérêt immédiat, et les managers qui empochent des salaires de plus en plus élevés pour piloter cette reconversion d'une institution sociale vers des fins commerciales, au détriment de son mandat initial, l'enseignement.**
- » **Les transformations en cours rompent avec la culture de service public des universités et transforment celles-ci en lieux où les personnes viennent « valoriser leur capital humain » en vue de salaires élevés, en échange d'une production de connaissances conçues au service de l'entreprise privée.**
- » **On voit ainsi les étudiant·e·s s'endetter et payer très cher une éducation qui se résume de plus en plus à une formation instrumentale, à visée utilitaire, pour le seul bénéfice du marché.**

Nous traversons actuellement de nombreuses crises (écologique, économique, culturelle). Les circonstances exigent que nos efforts intellectuels soient employés à réinventer notre façon de vivre et d'habiter le monde. On voit, au contraire, les transformations imposées à l'université saper leur indépendance et en faire de simples auxiliaires d'une croissance débridée et irraisonnée de l'économie. Les établissements sont réduits à des centres d'entrepreneuriat intellectuel, organisant la fuite vers l'avant du tout-à-l'économie.

- » **Pour les étudiant·e·s, cela se concrétise par des droits de scolarité plus élevés, un endettement croissant et une éducation appauvrie en contenu général.**
- » **Pour les professeur·e·s, cela entraîne une course incessante aux subventions de recherche, des mesures de performance et l'abandon de l'enseignement à des chargé·e·s de cours précarisé·e·s.**
- » **Pour l'université, cela veut dire un glissement vers un statut d'industrie de la connaissance.**
- » **Pour le Québec, cela signifie la perte d'institutions communes au profit d'entreprises, de monopoles et d'une petite élite d'administrateurs et de financiers, les seuls à profiter de cette liquidation du bien commun.**

Il faut donc non seulement s'opposer aux hausses de droits de scolarité, mais aussi réaffirmer l'importance du caractère public et non marchand des universités, afin que la connaissance serve l'autonomie individuelle et collective, la pensée critique et la transmission du patrimoine intellectuel plutôt qu'une simple valorisation du marché.

Notes

- 1 Gouvernement du Québec, « Un plan de financement des universités équitable et équilibré, Pour donner au Québec les moyens de ses ambitions », *Budget 2011–2012*, mars 2011.
- 2 *Ibid.*, p. 55.
- 3 *Ibid.*, p. 27.
- 4 *Ibid.*, p. 34.
- 5 CREPUQ, *Urgence d'agir pour les universités : le Québec à la croisée des chemins*, Document d'analyse et de réflexion présenté par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) dans le cadre de la Rencontre des partenaires en éducation, novembre 2010.
- 6 *Ibid.*, p. 20.
- 7 MARTIN, Éric, « Le sous-financement universitaire : une construction trompeuse », <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201012/03/01-4348909-le-sous-financement-universitaire-une-construction-trompeuse.php>
- 8 Gouvernement du Québec, *L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*, 6 décembre 2010, p. 21.
- 9 MELS, *Indicateurs de l'éducation 2010*, p. 43.
- 10 *Ibid.*, p. 40.
- 11 *Ibid.*, p. 21-24.
- 12 MELS, *Indicateurs de l'éducation*, 2009, p. 50-51.
- 13 MARTIN, Éric et Maxime OUELLET, *La gouvernance des universités dans l'économie du savoir*, Rapport de recherche, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, Montréal, novembre 2010.
- 14 *Budget 2011–2012, op. cit.*, p. 27.
- 15 Department for Business Innovation & Skills, « Assessing the impact of the new student support arrangements (NSSA) on higher education institutions », *BIS Research Paper 12*, septembre 2010, p. 51. <http://www.bis.gov.uk/assets/biscore/corporate/docs/a/10-1161-assessing-impact-student-support-on-higher-education-institutions>
- 16 Voir HURTEAU, Philippe et Éric MARTIN, *Financement des universités : vers une américanisation du modèle québécois ?*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), octobre 2008.
- 17 Voir Martin et Ouellet, *op. cit.*, p. 21.
- 18 Voir Martin et Ouellet, *ibid.*, p. 21.
- 19 DYKE, Nathalie, Michel UMBRIACO et Cécile SABOURIN, *Financement des universités. Investir dans le corps professoral*, FQPPU, avril 2008, p. 4.
- 20 Gouvernement du Québec, « Un plan de financement des universités équitable et équilibré », *ibid.*, p. 40.
- 21 Gouvernement du Québec, *Document d'appui à la réflexion. L'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec*, décembre 2010, Québec, p. 59.
- 22 Trades Union Congress/National Union of Students (NUS), *All work and low pay*, 2006.
- 23 <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201011/cmselect/cmbis/writev/885/m16.htm>
- 24 Montant ajusté à l'inflation.
- 25 Les effectifs étudiants présentés ici correspondent aux différences de fréquentation entre le Québec et le reste du Canada exposées au Graphique 4.
- 26 *Budget du Québec*, 2007.
- 27 *Information financière des collèges et des universités 2008–2009*, ACPAU. Bien entendu, les hausses en vigueur depuis 2007 ont pour impact direct de faire augmenter chaque année le coût de leur abolition.

CRÉDITS PHOTOS

page couverture : Philippe Marchand, « La nuit de la philosophie », 29 mars 2009.

p. 1 : danielle_blue, « Full Sail Study Session », 6 juin 2005, Flickr.

p. 4 : Philippe Du Berger, « Montréal, 25 oct. 2010. Université de Montréal », 25 octobre 2010, Flickr.

p. 14 : cercamon, « La Réunion, Saint-Denis, la bibliothèque universitaire », 3 novembre 2003, Flickr.

p. 18 : Benoît Michaud, « UQÀM en grève », 12 février 2008, Flickr.



L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheurs se positionne sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.

Institut de recherche et d'informations socio-économiques

1710, rue Beaudry, bureau 2.0, Montréal (Québec) H2L 3E7

514.789.2409 · www.iris-recherche.qc.ca

ISBN 978-2-923011-10-3